

M. Raphaël SCHELLENBERGER
Député du Haut-Rhin

Monsieur Eric LOMBARD
Ministre de l'Economie et des Finances
139 rue de Bercy
Télédoc 151
75572 PARIS Cedex 12

Cernay, le 20 février 2025

Références : RSC/2502MB

Objet : Double imposition sur les successions franco-suissees

Monsieur le Ministre,

Je souhaite appeler votre bienveillante attention sur la nécessité de relancer les négociations avec la Confédération suisse concernant la double imposition sur les successions, subie par des nombreux frontaliers franco-suissees.

Jusqu'en 2015, les successions étaient régies par la Convention conclue en 1953 entre la France et la Suisse. Elle permettait d'éviter la double imposition fiscale sur les successions. En 2011, notre pays a manifesté son intention de dénoncer cette Convention, au motif qu'elle n'était plus adaptée aux dispositions du droit français. Préférant la modifier plutôt que la supprimer, la Suisse a entamé des négociations avec votre Ministère, pour aboutir à un nouvel accord en 2013. Le jugeant peu favorable, le Parlement suisse a refusé de l'avaliser, conduisant la France à dénoncer et faire tomber définitivement la convention. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2015, la France et la Suisse n'ont plus de convention de double imposition en matière de succession. Chacun des deux pays applique donc son propre droit successoral, ce qui ouvre la voie à des situations fiscales inacceptables pour nos concitoyens.

Pour illustrer ce problème, la presse suisse a révélé en 2022 l'affaire de deux Lyonnais héritiers de 125.000€ provenant d'un cousin suisse, et devant déboursier 68.000€ au fisc suisse et 75.000€ au fisc français (soit 19.000€ de plus que la somme perçue en héritage).

Nous ne pouvons évidemment pas nous satisfaire d'une telle insécurité juridique et injustice fiscale.

.../...

La France et la Suisse entretiennent des relations économiques et fiscales étroites, mais l'absence d'une nouvelle convention en matière de succession engendre des situations préjudiciables pour de nombreux contribuables et résidents de nos deux pays. Aussi, il me semblerait opportun que la France rouvre un dialogue constructif avec nos homologues suisses afin de parvenir à un compromis équilibré et mutuellement bénéfique.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à cette préoccupation et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.

S'appelle enfin votre attention sur le fait que le cadre des relations avec le canton de Bâle n'est que rarement identique au cadre de Genève.

Raphaël Schellenberger

Bien Cordialement,

